

Droit sciences et techniques, quelles responsabilités ?

Colloque International du Réseau Droit, Sciences et Techniques (GDR CNRS 3178)

Date du colloque : 25 et 26 mars 2011

Lieu : Paris Palais du Luxembourg

Thème du colloque :

L'essor des sciences et des techniques au cours du 20^{ème} siècle a engendré des tensions entre, d'un côté, les discours qui associent l'évolution scientifique au développement de l'humanité et, d'un autre côté, les thèses alarmistes qui rejettent sur les sciences et technologies la faute d'un déclin annoncé.

Le débat intense entre ces positions extrêmes et d'autres plus modérées présente l'intérêt d'introduire le thème de la responsabilité au cœur du dialogue entre science et société. Qu'est-ce qu'une science responsable ? Quelle signification donner à l'expression « responsabilité de la science et des scientifiques » ? Ces questions sont aujourd'hui centrales dans de nombreuses controverses qui concernent les scientifiques, les décideurs publics, les mouvements associatifs et politiques et plus généralement, les citoyens.

Les sujets de discussion, mais également d'étude, sont nombreux. Ils sont de nature environnementale ou sanitaire, comme la question des effets sur la santé des antennes relais, des nanoparticules, des produits clonés. Ils concernent également la bioéthique et les biotechnologies comme la gestion des crises liées aux pandémies, la responsabilité du fait des innovations médicales ou la recherche sur les embryons humains. Ils sont liés aux technologies de l'information et de la communication, comme la protection des données personnelles ou la responsabilité sur Internet, les conséquences liées au dysfonctionnement des logiciels, ou encore les protections des créations numérisées.

En définitive, toutes ces questions animent le débat sur l'état et le renouveau du concept de responsabilité dans une société innovante qui crée tous les jours de nouveaux risques et souhaite corrélativement les maîtriser. Quelles sont les institutions qui doivent assumer la gestion du risque scientifique et technologique ? Faut-il utiliser des normes contraignantes ? La responsabilité doit-elle être supportée par les créateurs, les producteurs ou les décideurs ? Ce sont quelques interrogations parmi d'autres qui serviront de trame aux intervenants du colloque.



www.rdst.org



Les intervenants

Eminents spécialistes des enjeux liés aux sciences et aux technologies, les intervenants du colloque sont des universitaires et des scientifiques qui viennent de nombreux pays (Etats-Unis, Canada, Espagne, Belgique, France). Ils ont été sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions international en fonction de l'intérêt et de la qualité de leur communication par le Conseil scientifique du Réseau Droit, Sciences et Techniques.

Sont programmées, 28 communications qui se dérouleront en séances plénières ou en ateliers. Plusieurs interventions seront réalisées en équipe et présenteront les résultats de travaux réalisés au sein de laboratoires français et étranger. Au total, une cinquantaine d'intervenants est attendue.

La conférence d'ouverture du colloque sera donnée par Madame Mireille Delmas-Marty, Professeur au Collège de France.

Le Réseau Droit, Sciences et Techniques

Créé en 2006, le Réseau Droit, Sciences et Techniques est un Groupement de Recherche du CNRS (label GDR 3178) qui regroupe plus de 150 chercheurs travaillant au sein d'une trentaine d'équipes de recherche. Ce réseau a pour double vocation de soutenir la structuration d'une communauté de juristes investis dans les thématiques scientifiques et techniques et de renforcer les liens entre la communauté juridique et les scientifiques, qu'ils appartiennent à des institutions publiques ou privées.

Structurer la communauté des chercheurs spécialisés dans les relations entre droit, sciences et techniques

Le champ des sciences et des techniques attire un nombre croissant d'enseignants et de chercheurs juristes. Pourtant, les spécialités sont dispersées (droit de la santé, droit de l'environnement, droit des nouvelles technologies, droit de la recherche, droit de l'espace, droit de la propriété industrielle, droit des biotechnologies, etc.) et le droit des sciences et des techniques ne correspond pas à la configuration classique de la recherche telle qu'elle se pratique au sein des facultés de droit.

Le Réseau Droit, Sciences et Techniques entend, dès lors, regrouper tous ceux qui investissent d'ores et déjà ce domaine et qui, bien que l'abondant de façon souvent segmentée, convergent vers cette même thématique. Il fédère les efforts des juristes soucieux de décloisonner leur recherche et de favoriser l'innovation et la valorisation de leurs travaux. Mieux, son objectif consiste à susciter la création d'une véritable communauté de recherche qui s'interroge sur les modes de régulation des activités scientifiques et techniques, plus que jamais enjeu du siècle.

Juristes et scientifiques : deux communautés à rapprocher

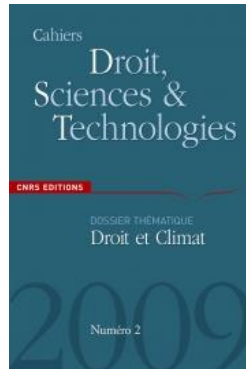
Lieu d'échange entre chercheurs, le Réseau Droit, Sciences et Techniques est également voulu et conçu comme un outil de dialogue et de synergie entre juristes et scientifiques, tous désireux d'une collaboration dynamique et fructueuse. Favorisant les travaux communs, il constitue un soutien précieux, tant pour les premiers – qui doivent alimenter leur réflexion aux pratiques scientifiques concrètes – que pour les seconds – qui trouveront dans le réseau un vivier de spécialistes et des réponses aux questions nées de leurs pratiques. Ce faisant, le réseau tisse un lien constructif entre toutes les communautés scientifiques.

Publications

Depuis 2008, le Réseau édite un ouvrage annuel intitulé *Cahiers Droit, Sciences et Technologies*, publié par CNRS éditions.



2008
Droit et Nanotechnologies



2009
Droit et Climat



2010
Open science et marchandisation des connaissances

LISTE DES ÉQUIPES DU RÉSEAU DROIT, SCIENCES ET TECHNIQUES

- Université Aix en Provence 3
Centre d'Etudes et de Recherches internationales et communautaires **(CERIC)**
- Université de Belfort-Montbéliard
Laboratoire Recherche et Etudes sur les choix industriels, technologiques et scientifiques **(UTBM)**
- Université de Bourgogne
Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements internationaux **(CREDIMI)**
- Université de Bretagne Occidentale
Centre de Recherches en Droit Privé **(CRDP Brest)**
- Université de Caen
Centre de Recherche en Droit Privé **(CRDP-PRINT)**
- Université d'Evry Val d'Essonne
Centre Léon Duguit
- Université de Franche-Comté
Centre de Recherches juridiques de Franche-Comté **(CRJFC)**
- Université de Grenoble 2
Groupe de Recherches Droit et Sciences **(GRDS)**
- Université de Lille 2
Institut de Recherches sur l'Evolution de l'Environnement normatif des activités transnationales « Droit du cyberspace » **(IREENAT)**
Equipe d'études et de recherches appliquées au droit privé **(LERADP)**
- Université de Lyon 3
Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales **(IFROSS)**
- Université de Limoges
Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme **(CRIDEAU-OMIJ)**
- Université Montpellier 1
Equipe de Recherche Créations Immatérielles et Droit **(ERCIM)**
- Université de Nantes
Centre de Droit Maritime et océanique **(CDMO)**
Droit et changement social **(DCS)**
Institut de Recherche en Droit Privé **(IRDP)**
- Université de Nice Sophia Antipolis
Centre de Recherche en Droit économique **(CREDECO)/GREDEG** (Groupement de recherche en droit, économie, gestion)
- Université Paris 1-Panthéon Sorbonne
Centre de Recherches de Droit Constitutionnel **(CRDC)**
Centre de Recherches « Droit, Sciences et Techniques » **(CRDST)**
- Université Paris 2-Panthéon-Assas
Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle **(IRPI)**
- Université de Paris 5
Institut Droit et Santé **(IDS)**
Centre de Recherches en Droit Médical **(CRDM)**
- Université Paris 8
Laboratoire de Droit Médical et de la santé
- Université Paris 10-Nanterre
Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles **(IRERP)**
- Université Paris 11-Sud
Centre d'Etudes et de Recherche en Droit de l'Immatériel **(CERDI)**
- Université de Poitiers
Centre d'études sur la Coopération Juridique Internationale **(CECOJI)**
- Université de Rennes 1
Institut de l'Ouest Droit et Europe - **IODE** (CRJO Centre de droit privé/CEDRE Centre de droit européen)
- Université de Saint-Etienne
Centre de Recherches critiques sur le Droit **(CERCRID)**
- Université de Strasbourg
Centre de Droit de l'Environnement de Strasbourg **(CDES)**
- Université de Toulouse
Centre de Droit privé **(CDP)**

CONTACT :
Réseau « Droit Sciences et Techniques »
Université Pierre Mendès-France
UFR Droit
Centre de recherche juridique
151 rue des universités
BP 47
38400 Saint Martin d'Hères
Tel. 04 76 82 57 42 (le mercredi)

Elsa.Dybkov@upmf-grenoble.fr



Les partenaires du colloque

